

**Service communication de la Communauté
d'agglomération du Gard rhodanien**

☎ 04 66 79 01 02

📠 04 66 79 33 50

Email : communication@gardrhodanien.com

Objet : Règlement la photo du mois du journal DirectAgglo.

Article 1 : Objet du Jeu Facebook

L'Agglomération du Gard rhodanien organise un jeu sur sa page Facebook « la photo du mois » publiée dans le journal DirectAgglo. Vous avez une belle photo du Gard rhodanien et vous souhaitez qu'elle soit publiée ? Envoyez vos photos en Haute définition (entre 10 et 15 méga), en précisant le crédit photo (nom, prénom) et le lieu avant le 5 du mois précédant (jours ouvrés) à communication@gardrhodanien.com

Si votre photo remplit ces critères nous prendrons contact avec vous pour le diffuser sur notre journal. Le jeu est gratuit, accessible exclusivement sur internet à partir de la page Facebook : <https://www.facebook.com/AgglomerationduGardrhodanien/>

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France disposant d'un accès à Internet à la date de début du jeu, d'une adresse électronique et d'un compte utilisateur Facebook. La participation est limitée à une personne par foyer (même nom/même adresse). Chaque participant ne peut être titulaire que d'un seul et unique compte Facebook et s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la plateforme Internet Facebook pendant sa participation au jeu.

Les participants au concours consentent à l'utilisation des données les concernant par la collectivité. La participation au jeu n'est conditionnée par aucune obligation d'achat. Le responsable délégué à la protection des données au sein de l'Agglomération du Gard rhodanien est le Sictiam (Jérémie Sobrero).

Article 3 : Modalité de participation.

Pour participer au jeu, les internautes devront :

1. Se rendre sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/AgglomerationduGardrhodanien/>
2. Envoyez vos photos en haute définition(entre 10 et 15 méga), précisez le crédit photo (nom et prénom) et le lieu par email à communication@gardrhodanien.com avant le 1 du mois précédant (jours ouvrés)
3. Les gagnants seront contactés par e-mail

Un document vous sera envoyé par email pour la cession des droits d'auteur.

4. La photo sélectionnée sera diffusée sur notre journal DirectAgglo distribué dans les 44 communes du territoire.